

# La MRC vous informe

Juillet 2018



## Un répertoire des croix de chemin et des calvaires

La MRC des Maskoutains a conçu et mis en ligne un répertoire des croix de chemin et calvaires présents sur son territoire. La photo de chaque croix ou calvaire est accompagnée d'une description de l'objet indiquant les matériaux utilisés, l'année de production et la localisation.

Quarante-trois croix ou calvaires ont été dénombrés dans 15 des 17 municipalités de la MRC.

On distingue trois types de croix dans la région :

- la croix de chemin simple qui se caractérise par une croix dépourvue de tout élément décoratif
- la croix des objets de la Passion (la plus fréquente), décorée des nombreux objets liés à la souffrance du Christ
- le calvaire qui se démarque par la représentation du corps du Christ en croix.



Le répertoire Croix de chemin et calvaires de la MRC des Maskoutains est en ligne sur le site de la MRC à [mrcmaskoutains.qc.ca/culture-vie-communautaire/patrimoine](https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/culture-vie-communautaire/patrimoine).

## Appel de projets en Montérégie

Le comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) a lancé un appel de projets pour l'ensemble du territoire montérégien. Les entreprises et organismes admissibles ont jusqu'au 28 septembre 2018 pour déposer une demande d'aide financière.

Une somme de 2 696 095 \$ est prévue pour l'année financière 2018-2019 afin de concrétiser des initiatives qui correspondent aux priorités de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 :

1. Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture
2. Développer une identité rassembleuse par la culture
3. Créer la richesse par l'économie et l'innovation
4. Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale
5. Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie
6. Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles
7. Promouvoir et développer le tourisme
8. Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Les organismes et les entreprises admissibles peuvent déposer une demande auprès de la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au plus tard le 28 septembre en remplissant le [formulaire](#) qui apparaît sur le site :

<https://www.mamot.gouv.qc.ca/developpement-territorial/programmes/fonds-dappui-au-rayonnement-des-regions-farr/>.

Information : Denyse Bégin, agente de communication, au 450 768-3001.

Rendez-vous sur [mrcmaskoutains.qc.ca](https://www.mrcmaskoutains.qc.ca) pour tous les détails.